

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLE DE SAINT AVAUGOURD DES LANDES



ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Du Lundi 15 mai au mercredi 31 mai 2023

**2^{ème} PARTIE : CONCLUSIONS ET AVIS
MOTIVE**

Commissaire Enquêteur : Jacky RAMBAUD

Destinataire : Monsieur le Maire de Saint Avaugourd des Landes

3. L'INFORMATION DU PUBLIC

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sur support papier est resté à la disposition du public pendant les heures d'ouverture en mairie de Saint Avaugourd des Landes. Le dossier dématérialisé pouvait être consulté sur un poste informatique en ce même lieu, il était également consultable sur le site internet <https://www.saint-avaugourd-des-landes.fr/>.

"L'Avis au Public" se référant à l'arrêté du maire est resté affiché sur le panneau d'affichage administratif extérieur de la mairie, du 26 avril 2023 au 31 mai 2023 inclus. Cet avis au public a également été affiché sur le site concerné et il est paru sur le site internet de Saint-Julien-des-Landes.

Un certificat attestant cet affichage a été établi le 05/06/2023 et signé par le maire.

Un avis d'enquête publique a été publié le 25 avril 2023 dans le quotidien Ouest France et le 28 avril dans l'hebdomadaire la Vendée Agricole.

Le maire de Saint Avaugourd des Landes a adressé le 25/04/2023 un courrier en recommandé avec accusé de réception aux 6 riverains et propriétaires concernés par ces modifications de domanialité pour les informer de l'objet et des dates de cette enquête publique.

4. DEROULEMENT

L'enquête s'est déroulée pendant 17 jours consécutifs du 15 au 31 mai 2023 inclus, le siège de l'enquête a été fixé en mairie Saint Avaugourd des Landes, sans difficultés particulières.

Les observations sur le dossier soumis à l'enquête pouvaient être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles pouvaient également être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, mairie de Saint Avaugourd des Landes, 16 rue Evariste FEBVRE ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@saint-avaugourd-des-landes.fr

5. OBSERVATIONS DU PUBLIC

Quatre observations ont été inscrites sur le registre d'enquête publique. Elles émanent de riverains soit propriétaires soit locataires. Elles sont numérotées de R1 à R4.

Une personne a précisément indiqué qu'elle souhaitait acquérir des parcelles proches de sa propriété. (R4)

Deux autres ont écrit que la mise en place d'une servitude serait nécessaire pour la canalisation d'eaux usées de même pour le pluvial. (R1 et R3)

6. CONCLUSIONS MOTIVEES

Le dossier a permis au public de comprendre les enjeux du projet de déclassement et d'en localiser précisément les limites.

L'enquête publique, s'est déroulée conformément aux dispositions des articles R144-4 à 141- 9 du code de la voirie routière

J'ai pu constater lors de la visite des lieux que cette portion de voie publique communale route des Miottières au lieu-dit le Pain n'était plus utilisée et relativement peu entretenue par les riverains.

Ceux-ci se sont présentés à la première permanence pour exprimer leurs observations, soit en vue d'en acquérir une partie, soit pour préciser qu'une servitude de passage serait à acter en cas de cession.

Il n'y a donc à mon sens aucune raison particulière à ce que le Conseil Municipal de Saint Avaugourd des Landes ne puisse délibérer favorablement sur le déclassement de ce bien tel que défini lors de l'enquête publique.

7. AVIS

J'émet un **avis favorable** au projet de déclassement du domaine public communal de la portion de voie publique au lieu-dit Le Pain, telle que matérialisée dans la note de présentation.

Cet avis est assorti de la réserve ci-dessous :

Etablir une convention de servitude de passage avec les futurs acquéreurs en prévision de raccordements ou d'interventions futures sur les canalisations d'eaux usées et pluviales transitant par cette voie.

Fait à, Saint Avaugourd des Landes le 9 juin 2023

Jacky RAMBAUD

Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JR' or similar, written in a cursive style.